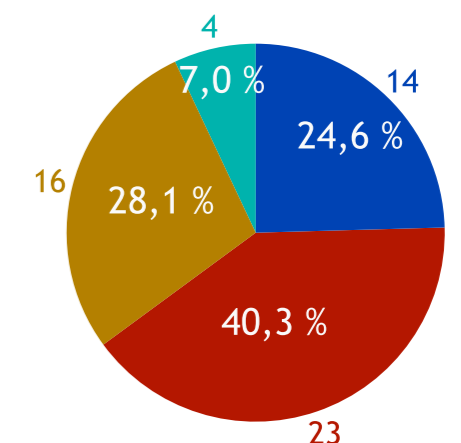


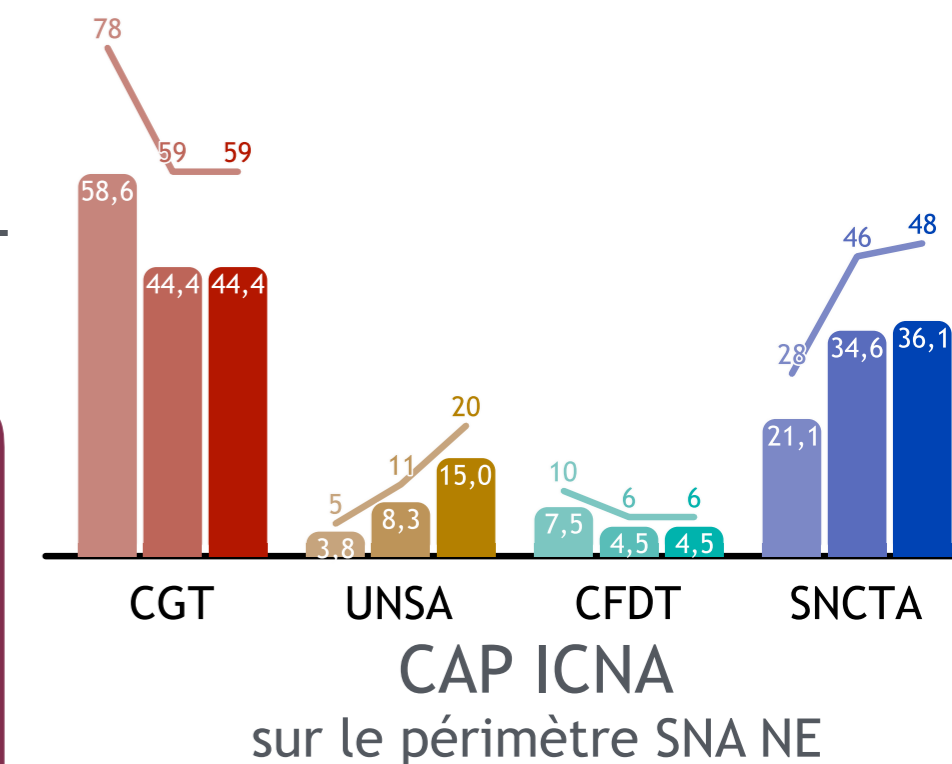
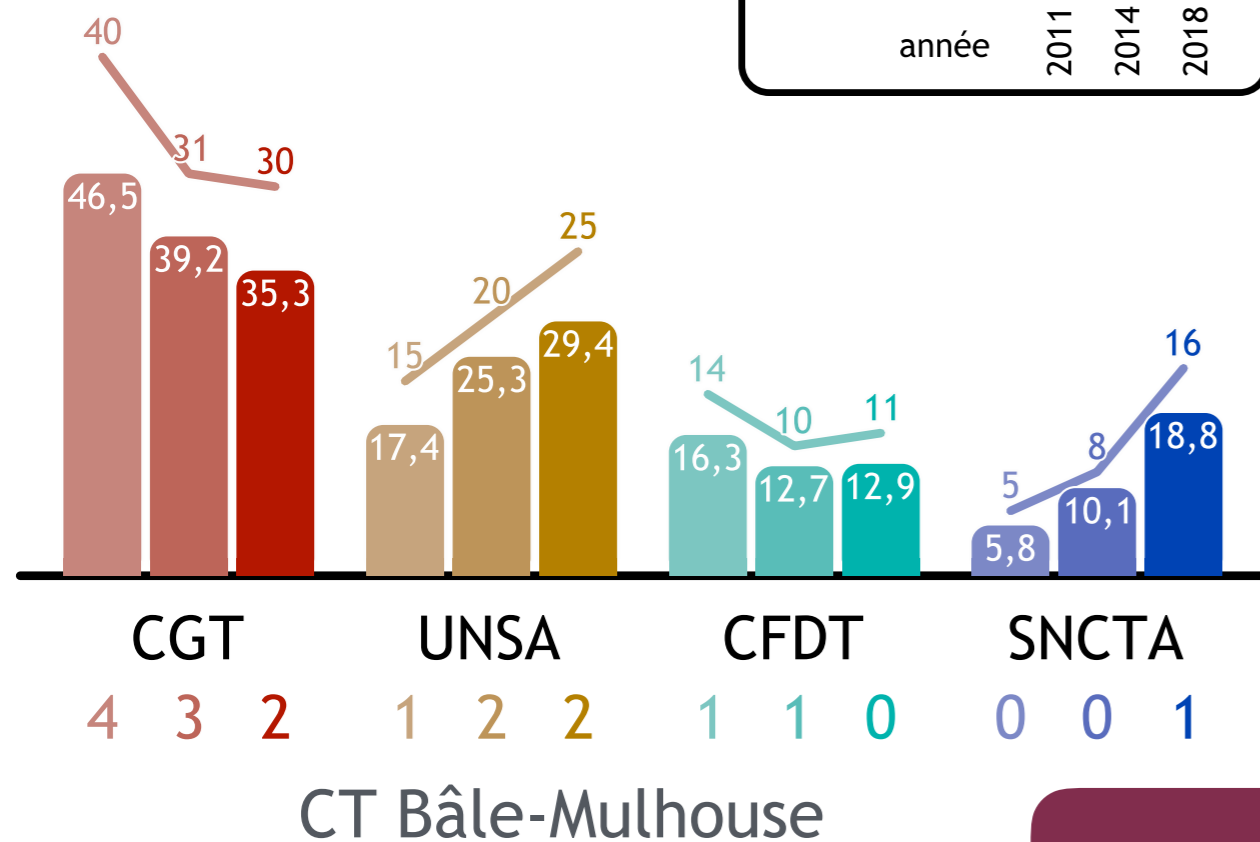
L'arrêté du 3 mai 2018 a modifié le nombre de postes alloué aux organisations syndicales siégeant en CT. Le CT SNA NE reste à 8 représentants titulaires, en revanche le CT Bâle passe de 6 titulaires (et 6 suppléants) à 5 titulaires (et 5 suppléants).

En 2014, la répartition des sièges était la suivante : CGT : 3 titulaires, UNSA : 2 titulaires, CFDT : 1 titulaire.

Suites aux élections de 2018, la répartition devient : CGT : 2 titulaires, UNSA : 2 titulaires, SNCTA : 1 titulaire.



CAP ICNA
sur le périmètre Bâle-Mulhouse



**Grâce à votre soutien,
le SNCTA a désormais une place au
CT de proximité Bâle.
Nous vous en remercions.**

Si vous voulez nous soutenir encore plus, venez adhérer et soyez acteurs du SNCTA. Vous pourrez même agir directement sur notre politique en participant au congrès SNCTA du 18 au 22 mars 2019 à Marseille.

